BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°108 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT CODE DES DOUANES DU BURKINA FASO

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Arnaud Yentéma TINDANO,** rapporteur.

Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 21 février, de 12 heures 22 minutes à 13 heures 45 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis, sur le projet de loi portant code des douanes du Burkina Faso.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Arnaud Yentéma TINDANO pour participer aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les lundi 17, mardi 18 et vendredi 21 février 2025, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le mercredi 30 octobre 2024 de 10 heures 15 minutes à 12 heures 17 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le député rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Aboubakar NACANABO et madame Fatoumata BAKO/TRAORE, respectivement Ministre de l'Economie et des finances et Ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs présenté par le Gouvernement a porté sur les points suivants :

- contexte et justification du projet de loi,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

I.2- <u>Débat général</u>

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH ont porté entre, autres sur :

- la nécessité d'associer les Forces de défense et de sécurité et la Coordination nationale de lutte contre la fraude au processus d'élaboration du présent projet de loi ;
- l'impact potentiel de ce nouveau code sur le niveau de mobilisation des recettes ;
- les répercussions du retrait du Burkina Faso de la CEDEAO sur l'application de ce nouveau code des douanes étant donné que l'exposé des motifs n'en fait pas cas ;
- les avantages de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour notre pays.
- l'inclusion des données personnelles dans la collecte des renseignements sur les voyageurs au titre des innovations du projet de loi ;
- le risque d'encourager l'incivisme fiscal dû à la révision à la baisse du quantum de certaines peines ainsi que les motivations d'une telle réduction au regard du contexte actuel ;
- la prise en compte des petits commerçants et les acteurs du secteur informel dans l'élaboration de ce projet de loi ;

- la signification de la notion « armes de destruction massive » et les mesures pour lutter contre la prolifération de ces armes ;

- les actions fortes entreprises par le Gouvernement pour encadrer l'importation, le stockage illicite et la vente des explosifs et autres produits hautement dangereux pour les populations ;

- l'éclairage à la Représentation nationale de l'impact des régimes économiques sur la croissance économique et la création des emplois ;

- la plus-value en termes de modernisation de l'Administration douanière de ce nouveau code ;

- la mise à la disposition de l'Administration douanière, les infrastructures et les ressources humaines nécessaires pour l'atteinte des différents objectifs dans le cadre de la mise en œuvre de ce présent projet de loi ;

- la prise en compte du genre par les Officiers de police judiciaire (OPJ) lors des fouilles au corps et des détentions de même que la prévoyance des infrastructures prévues à cet effet ;

- les raisons d'avoir associé ou non les commerçants du secteur informel au processus d'élaboration du présent projet de loi ;

- la force dissuasive des sanctions administratives pour décourager les éventuels contrevenants étant donné qu'il est prévu des voies de recours et une revue à la baisse du quantum de certaines peines conformément aux dispositions des standards internationaux (CRR et AFE) ;

- l'existence dans ce présent projet de code des douanes des mesures préférentielles en matière d'importation de matériels spécifiques pour les personnes handicapées ;

- les conséquences douanières résultant du retrait de notre pays de la CEDEAO et les dispositions prises pour pallier ces conséquences ;

- le point de la digitalisation au sein de l'Administration douanière ainsi que la valeur ajoutée de cette digitalisation ;

- la prise de mesures particulières par le Gouvernement pour protéger les agents des douanes effectuant une mission d'infiltration, pendant et après ladite mission ;

- le sort réservé aux véhicules ou autres moyens de transport ayant bénéficié d'une franchise totale ou partielle des droits et taxes pour des œuvres sociales ou humanitaires une fois la mission terminée (article 313).

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi permettra au Burkina Faso :

- d'améliorer les conditions de travail et le cadre institutionnel de l'administration douanière ;
- de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la prolifération des armes de destruction massive ;
- de donner une base légale au suivi électronique des camions de marchandises en transit ;
- de respecter ses engagements internationaux.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, elle recommande au Gouvernement, à travers les décrets qui seront pris :

- de promouvoir un code des douanes qui sauvegarde la stabilité de nos finances publiques ;
- de travailler dans le sens d'une justice et d'une équité fiscales ;
- d'appliquer des mesures douanières qui auront un impact positif sur la création et le maintien des emplois dans les entreprises ;
- de faciliter l'action humanitaire.

Ouagadougou, le 21 février 2025

La Présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le rapporteur

Arnaud Yentéma TINDANO

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024

DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
2.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**1re secrétaire**
3.	**SAWADOGO Abdoulaye**	**2e Secrétaire**
1.	BALBONE Boubacar	Membre
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
6.	KY Drissa	Membre
7.	OUEDRAOGO K. Aguératou Kiiswensida	Membre
8.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
9.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	TINDANO Arnaud Yentéma	Membre

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT : VENDREDI 21 FEVRIER 2025

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	**TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**KY Drissa**	**1er secrétaire**
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
5.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
6.	TINDANO Arnaud Yentéma	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
2.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**2e secrétaire**
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	ZERBO Jean Gabriel	Membre du bureau des experts
2.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
3.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
4.	KERE/NIKIEMA Bibéta	Administrateur parlementaire
5.	BAPINA/SARE Inès	Secrétaire
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT EXCUSE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	BATIONO Bessoétiéné Larissa	Secrétaire	En congé